

PROCES VERBAL
JURY D'ADMISSION du CONCOURS INTERNE SUR TITRES
DE CADRES DE SANTE PARAMEDICAUX
filière infirmière

MERCREDI 11 OCTOBRE 2017

En référence au décret 2012-1466 du 26/12/2012 portant statut particulier du corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière et à l'arrêté du 25/06/2013 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours interne sur titres et externe sur titres permettant l'accès au corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière,

Vu les avis publiés, en date du 11/07/2017 sur le site de l'Agence Régionale de Santé et par note de service interne au CHU de POITIERS N° 17-163,

Un concours interne sur titres de Cadres de Santé Paramédicaux est organisé au Centre Hospitalier Universitaire de POITIERS, afin de pourvoir **4 postes de Cadre de Santé Paramédical – filière Infirmière** (Infirmier(e) D.E.) vacants au CHU de POITIERS.

4 candidates, satisfaisant aux conditions prévues à l'article 6 du décret du 26/12/2012 susvisé, ont déposé un dossier d'inscription :

- LARIGNON Sandrine
- MERCIER Sophie
- SUIRE-DURON Magali
- ANDRE Sandrine

Le Jury, qui s'est réuni le **11/10/2017**, au Bâtiment AGORA Direction, comprenait :

- Madame GUERRAZ, Directeur Adjoint des Ressources Humaines, CHU de POITIERS, Présidente
- Madame CHAUVET, Directeur Adjoint, Groupe Hospitalier Nord Vienne *compétence*
- Madame IMBERT, Coordonnateur Général des Soins, CHU de POITIERS
- Monsieur le Professeur DEBAENE, Président de la CME, CHU de POITIERS
- Madame CADET, Cadre Supérieur de Santé, Filière Infirmière, Groupe Hospitalier Nord Vienne

Conformément aux articles 5 et 6 de l'arrêté du 25/06/2013 susvisé,

le Jury, après avoir délibéré, déclare :

LARIGNON Sandrine

Admise



Position n° 4

Non admise



MERCIER Sophie

Admise



Position n° 2

Non admise



SUIRE-DURON Magali

Admise
Non admise

☒
☐

Position n° 1

ANDRE Sandrine

Admise
Non admise

☒
☐

Position n° 3

POITIERS, le 11 octobre 2017

Signature des Membres du Jury



La Présidente du Jury



Sophie GUERRAZ